

Rapport public Parcoursup session 2023

Université Paris Nanterre - Double licence - Histoire / Histoire de l'art et archéologie - Double licence mention Histoire - mention Histoire de l'art et archéologie

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
Université Paris Nanterre - Double licence - Histoire / Histoire de l'art et archéologie - Double licence mention Histoire - mention Histoire de l'art et archéologie	Jury par défaut	Tous les candidats	15	375	101	171	16

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux - Mention Histoire

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence Mention HISTOIRE :

- * Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement
Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir analyser, argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.
- * Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)
Cette mention comporte en effet obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.
- * Etre intéressé par la démarche scientifique
Cette mention suppose la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

* Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les sciences humaines

La licence Histoire a pour objet en effet l'étude et la compréhension du phénomène humain, dans toute sa richesse, sa temporalité, sa spatialité, sa diversité et sa complexité.

* Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la formation en licence d'histoire laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.

* Avoir un intérêt pour la recherche documentaire

La formation en histoire requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources historiques qu'il faut pouvoir comprendre et mettre en perspective.

* Avoir un intérêt pour les questions historiques, politiques, économiques et sociales

L'intérêt pour l'histoire est bien évidemment essentiel. Mais l'histoire ne peut cependant être étudiée indépendamment des réalités politiques, économiques et sociales.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

Attendus nationaux - Mention Histoire de l'art et archéologie

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur

étudiant dans son projet d'étude choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence Mention HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE :

- * Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement
Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir analyser, argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.
- * Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)
Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes ; la maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.
- * Etre intéressé par la démarche scientifique
Cette mention en effet suppose la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.
- * Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les sciences humaines
La licence Histoire de l'art et archéologie est en effet en lien avec l'étude et la compréhension du phénomène humain, dans toute sa richesse, sa diversité et sa complexité.
- * Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail
Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la formation en licence Histoire de l'art et archéologie laisse donc une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.
- * Avoir un intérêt pour l'art, l'archéologie, l'histoire et la culture
Le caractère interdisciplinaire de cette mention suppose en effet une curiosité pour les phénomènes artistiques, culturels et visuels dans une perspective historique.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et

approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

Attendus locaux

Le candidat à l'inscription doit répondre non seulement aux attendus figurant dans les éléments de cadrage national, mais aussi aux attendus suivants :- Avoir un goût pour les deux disciplines, et plus largement faire preuve d'une réelle curiosité intellectuelle pour la connaissance des sociétés passées et présentes.- Disposer d'une solide culture générale.- Faire preuve d'une bonne capacité d'argumentation et d'expression à l'écrit et à l'oral en français.- Être capable de travailler de façon régulière et soutenue dans l'ensemble des matières qui composent le cursus, et savoir s'organiser pour pouvoir faire face à une charge de travail importante (environ 20% de plus qu'une licence simple), impliquant un travail personnel régulier.- Savoir mener des recherches documentaires en bibliothèque et sur Internet. Les enseignements de la licence exigent des étudiants un travail personnel et autonome à partir des ressources documentaires mises à leur disposition : collecte d'informations complémentaires au cours, recherche en vue de la préparation des exercices demandés en travaux dirigés, etc. La lecture de sources spécialisées et la capacité d'en rendre compte sont au fondement du travail de l'étudiant.- Savoir élaborer un « projet de formation motivé » cohérent avec la formation postulée.

Conditions d'inscription

Si vous êtes candidat de nationalité étrangère, et à la fois :

- non titulaire ou ne préparant pas un baccalauréat français ou un baccalauréat européen ;
- non ressortissant de l'Union européenne (U.E.), de l'Espace économique européen (E.E.E.), de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre ;
- et que vous résidez dans un des pays disposant d'un espace Campus France à procédure Etudes en France : vous ne devez pas vous inscrire sur Parcoursup. Vous devez faire vos démarches sur le site de Campus France de votre pays de résidence : www.nom_du_pays.campusfrance.org (exemple : www.maroc.campusfrance.org).

Si vous n'êtes pas concernés par l'ensemble de ces trois conditions, notamment si vous résidez déjà en France, vous devez vous inscrire sur Parcoursup.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

L'originalité de cette formation est de permettre aux candidats d'obtenir deux diplômes : la Licence « Histoire » et la Licence « Histoire de l'art et archéologie ». Elle constitue un parcours exigeant proposant les enseignements fondamentaux des deux disciplines. La licence d'histoire forme ses diplômés aux méthodes de la discipline historique et leur permet d'acquérir une solide culture générale sur l'évolution du monde, de l'Antiquité à nos jours. La licence d'histoire de l'art et archéologie permet de se spécialiser progressivement en histoire de l'art ou en archéologie. Aux enseignements disciplinaires fondamentaux s'ajoutent une langue vivante, des enseignements de préprofessionnalisation et des projets personnalisés. La double licence constitue un atout dans l'ensemble des débouchés de chaque licence (recherche, enseignement, métiers du patrimoine et de la médiation culturelle, médias). Pour en savoir plus : <http://doubleslicences.parisnanterre.fr>

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur l'établissement d'un classement élaboré par un traitement algorithmique des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, en accordant une place: essentielle aux notes de première et de terminale et des résultats des épreuves anticipées du baccalauréat permettant d'évaluer le niveau de culture disciplinaire, le niveau d'expression en français et le niveau dans les langues vivantes; les notes d'épreuves de spécialité le cas échéant; importante au projet motivé complémentaire à la fiche Avenir La double licence histoire-géographie étant une filière sélective, la commission d'examen établit un seuil de classement.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

La commission d'examen des vœux recommande aux candidats de prendre connaissance de l'organisation, du programme et des principaux débouchés de la double-licence histoire-histoire de l'art, en consultant l'offre de formation sur le site de l'Université Paris Nanterre.

Elle attire notamment l'attention des candidats sur le fait que le programme de la double-licence ne comprend pas d'enseignement en archéologie.

La commission invite également les candidats à soigner la présentation de leur projet motivé, en faisant apparaître l'adéquation entre leur motivation et le choix de la formation demandée, dans les deux disciplines, histoire ET histoire de l'art.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Résultats académiques notamment français et le cas-échéant en histoire-géographie et philosophie et (le cas échéant) option histoire des arts		Les résultats des épreuves anticipées du baccalauréat en français et le cas échéant en histoire-géographie et philosophie ; - les notes de première et de terminale, en particulier en histoire-géographie, français, philosophie et (le cas échéant) option histoire des arts ; - les notes des épreuves de spécialité dans les domaines sus-mentionnés, le cas échéant; -les résultats et notes du baccalauréat (ou équivalent) et post-baccalauréat (pour les candidats qui ne sont pas bacheliers 2023), en particulier en histoire-géographie, français, philosophie et (le cas échéant) option histoire des arts ; -le niveau B2 en langue française attesté par un certificat (pour les candidats étrangers).	Essentiel

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Orthographe, vocabulaire Qualités littéraires Capacités argumentatives	- la fiche Avenir	Important
Savoir-être	Savoir-Être	autonomie dans le travail	- la fiche Avenir	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Connaissance et pertinence des deux formations (histoire et histoire de l'art) pour le projet de l'étudiant.e	- le projet motivé	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Curiosité	Curiosité (ouverture à d'autres domaines, ou activités liées à l'histoire et l'histoire de l'art)	Curiosité (ouverture à d'autres domaines, ou activités liées à l'histoire et l'histoire de l'art)	Complémentaire

Signature :

Philippe GERVAIS-LAMBONY,
Président de l'établissement Université Paris
Nanterre